



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 juin 2019

Madame,

Par courrier, réceptionné le 5 avril 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet éolien dit « Energie du Gâtinais 2 » situé sur les communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville. Ce dossier a fait l'objet d'un avis de la MRAE.

La commission s'est réunie le jeudi 27 juin 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté.

Vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de parc éolien « Energie du Gâtinais 2 » en tant que tel. Elle apprécie le choix du site d'implantation des éoliennes s'appuyant sur un chemin rural existant.

En revanche, elle rend un avis défavorable au projet de compensation proposé. Elle refuse que la compensation consiste à créer une jachère agricole de 7 ha.

Elle demande à ce que AKUO Energy recherche et propose d'autres formes de compensations, y compris non surfaciques, et hors parcelles agricoles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KIOSELEFF

Madame Julie ABASTADO
Chef de Projet
Akuo Energy
140, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS